

*L'ajournement*

Cet après-midi, j'ai eu l'occasion encore une fois de poser une question à propos de ce mégaprojet important dont on a beaucoup parlé depuis le budget de 1981; le vice-premier ministre (M. MacEachen), qui était alors ministre des Finances, avait interrompu son intervention portant sur le budget pour annoncer que le groupe Noranda et sa filiale, Brunswick Mining Ltd., se proposaient de réaliser ce projet. Celui-ci coûtera plus de 370 millions de dollars. Il permettra de créer de l'emploi pour 1,500 années-personnes pendant la durée des travaux et au-delà de 550 postes permanents lorsqu'il sera achevé. C'est un projet très important et j'invite tous les députés, dans un esprit de collaboration, à intervenir auprès des ministres ayant un portefeuille économique: le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Lumley), le ministre d'État chargé du Développement économique (M. Johnston), le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) ainsi que le ministre des Finances (M. Lalonde), afin qu'ils fassent pression sur le holding, le groupe Noranda, et qu'ils encouragent sa filiale, Brunswick Mining (Ltd.), à réaliser ce projet indispensable que nous attendons impatiemment.

Il est maintenant près de 6 heures. Je propose que nous nous ajournions, à condition que je puisse terminer une autre fois mes propos sur le projet de loi à l'étude.

**M. le vice-président:** La Chambre est-elle d'accord pour déclarer qu'il est 18 heures?

**Des voix:** D'accord.

● (1800)

**MOTION D'AJOURNEMENT**

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'AGRICULTURE—L'APPLICATION AUX AGRICULTEURS DES MARITIMES DU PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT DES GRAINS FOURRAGERS. B) LA RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ENTRE LE QUÉBEC ET LE NOUVEAU-BRUNSWICK

**M. Bob Corbett (Fundy-Royal):** Le 10 février courant, monsieur le Président, j'ai posé une question au ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Je suppose que son secrétaire parlementaire ou le député qu'il a chargé de me répondre est ici cet après-midi. J'ai signalé à ce moment-là qu'à la suite de la décision du gouvernement de supprimer le tarif marchandises du Pas-du-Nid-de-Corbeau, le prix des grains fourragers deviendrait prohibitif. Je me faisais l'interprète des agriculteurs qui s'inquiétaient d'être pénalisés par suite de l'abolition de ce tarif et qui, nous le constatons maintenant, vont effectivement l'être beaucoup.

Ainsi, à l'heure actuelle, les agriculteurs des Prairies paient environ 18 p. 100 des frais de transport de leurs provendes, alors que les éleveurs de bétail et les aviculteurs de Truro, en Nouvelle-Écosse, paient plus de 75 p. 100 des frais de transport de leurs grains fourragers. Dans ces conditions, ceux-ci

ont évidemment bien du mal à soutenir la concurrence et, étant donné la proposition du gouvernement, ils en auront bien plus à l'avenir.

Le gouvernement a reconnu que les provinces Maritimes en général et le Nouveau-Brunswick en particulier possèdent suffisamment de bonnes terres pour accroître considérablement leur production de grains fourragers, et il envisage même l'époque où le Nouveau-Brunswick comme le reste du Canada produira tous les grains fourragers qu'il lui faut. Cependant, à l'instar des agriculteurs de la région, il reconnaît que ce n'est pas pour demain.

J'ai demandé au ministre s'il accepterait d'ici là de maintenir le programme d'aide au transport des grains fourragers, comme le lui recommandait récemment le Conseil des agriculteurs des provinces Maritimes dans un mémoire qu'il lui adressait récemment. Dans ce mémoire, il signale que les trois fédérations de l'agriculture ont beaucoup travaillé pour favoriser dans les provinces en question la culture des grains fourragers. Il croit que la nouvelle formule qu'il propose serait équitable pour les trois provinces et favoriserait le progrès harmonieux de l'agriculture dans ces provinces.

Cette nouvelle formule qu'il proposait au ministre de l'Agriculture comportait les éléments suivants: tout d'abord, maintien de l'aide accordée dans le cadre du programme d'aide au transport des grains fourragers à son niveau de 1976, et indexation ultérieure; ensuite, remplacement éventuel du programme d'aide au transport des grains fourragers par une formule qui assurerait au moins aux agriculteurs des provinces maritimes la parité avec ceux des Prairies. Voilà ce que le ministre m'a répondu, comme en fait foi le hansard à la page 22707:

Nous comprenons fort bien leurs préoccupations dont beaucoup nous paraissent cependant sans fondement. Par exemple, la hausse du prix des grains.

Voilà précisément où je voulais en venir. Ils s'inquiètent de l'augmentation éventuelle du prix du grain. Bien entendu, si le ministre de l'Agriculture était à leur place, il serait tout aussi préoccupé que les autres, car il n'aurait manifestement pas les moyens de concurrencer les autres agriculteurs des Prairies et d'ailleurs au Canada. Je demande au secrétaire parlementaire de s'arrêter précisément à cette question qui préoccupe particulièrement les agriculteurs.

Deuxièmement, les agriculteurs de la région s'inquiètent parce que le gouvernement a affecté la somme de 130 millions de dollars pour aider les régions qui sont tributaires d'autres pour la culture des grains, à devenir autonomes dans les cinq prochaines années. Le gouvernement a déjà annoncé qu'il accordera au Québec, qui suffit déjà à la moitié de ses propres besoins, entre 90 et 130 millions pour la production de grains de provendes. Il destine 16 millions de dollars à l'Ontario qui est parfaitement autonome à cet égard. Cela, le ministre l'a reconnu dans la réponse qu'il m'a donné et qui figure à la page 22707 du hansard:

... on constate qu'il y a une région dans cette province (l'Ontario) qui a un surproduction céréalière.